

COMMUNiqué DE PRESSE



Commission permanente du 17 décembre 2018 (partie 1)

Vendredi 28 décembre 2018

La Commission Permanente du Conseil Régional s'est réunie lundi 17 décembre 2018, sous la présidence de Didier Robert, à l'Hôtel de Région Pierre Lagourgue. Les conseillers régionaux ont examiné et voté près de 300 rapports sur lesquels s'étaient préalablement prononcées les commissions sectorielles dans les domaines de l'éducation, de l'économie, du développement durable, du logement, de l'économie circulaire, des chantiers routiers, de la coopération régionale...
(Pour rappel, les commissions permanentes prévues en novembre n'ont pu se tenir en raison des manifestations des Gilets jaunes. Ce qui explique la densité de cette séance).

L'ACTION DE LA RÉGION POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES RÉUNIONNAIS

La Région Réunion œuvre à différents niveaux pour améliorer le quotidien des Réunionnais. Logements collectifs, aménagements des espaces publics, formation, mobilité... comptent parmi les champs d'intervention qui permettent à la Région de participer à améliorer les conditions de vie des Réunionnais. Ainsi, la Commission permanente a approuvé des aides et subventions pour : les travaux dans les lycées, la réalisation d'équipements au sein des communes, les projets de mobilité des jeunes, la santé, le patrimoine culturel, l'environnement...

Développer les Hauts de l'île

La Région agit pour le développement des Hauts afin d'offrir aux Réunionnais des équipements, des activités de qualité, de proximité et adaptés aux besoins des habitants. Dans ce cadre, la Commission Permanente a alloué les enveloppes suivantes :

- **86 528 €** (75 712 € FEDER ; 10 816 € Région) à la Commune de l'Entre Deux pour la réalisation d'une étude relative au développement de la ville.
- **254 164,73 €** (FEDER) à la Commune du Tampon pour la transformation de la Villa Cazal à la Plaines des Cafres, en « Maison de services au public ». Ce projet permettrait notamment aux habitants qui ont des difficultés pour se déplacer dans le centre-ville, de pouvoir effectuer leurs démarches quotidiennes et administratives et de bénéficier d'un accueil et de conseils de proximité.
- **88 000 €** (77 000 € FEDER ; 11 000 € Région) à la Commune de Saint-Leu pour la rénovation et l'aménagement du boulodrome de la Chaloupe.

Améliorer les espaces publics

La Région participera à l'opération Parc Urbain ZAC de Bois d'Olives à Saint-Pierre, portée par la SEMADER à une hauteur de **381 468 €** au titre de l'intervention régionale : «Soutien aux aménagements d'espaces publics structurants non éligibles au cadre FEDER».

Prévenir des risques

La Commission permanente a approuvé les termes de la convention concernant le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour la commune de Saint-Benoît.

Réhabiliter / rénover

La Commission permanente a approuvé les avenants avec la SPL Maraïna, pour la rénovation de 18 lycées et l'AFPAR de Saint-André, afin de prendre en compte des prestations supplémentaires.

Pour plus d'égalité des chances

La Commission permanente a décidé d'attribuer une subvention de **45 000 €** à l'ARJUFA pour la réalisation de son programme d'activités 2019.

Une subvention de **20 000 €** a été attribuée à l'Association Educadoo pour la réalisation d'un projet à destination de jeunes Réunionnais afin de lutter contre l'isolement, la sédentarité et l'échec scolaire.

La Commission Permanente a voté une enveloppe de **11 733 €** afin de contribuer à une prise en charge de l'hébergement par des familles d'accueil, de 8 lycéens de Mafate.

Pour le Logement

Afin d'améliorer le quotidien des ménages réunionnais, La Région a octroyé une enveloppe de **20 000€** à l'ADIL pour l'année 2018.

Les conseillers régionaux ont voté une subvention de **210 403,20 € (FEDER) et 17 393,40 € (Région)** pour trois dossiers d'installation de dispositifs d'eau chaude solaire sur le territoire de la CINOR à destination des logements des résidences SEDRE « La Rocade », « Alamandas » et « Maïdo Cimendef » à Saint-Denis.

Pour la Santé

Considérant qu'un environnement préservé est source de santé, de bien-être et contribue à une meilleure qualité de vie, la Région a approuvé le projet de Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE3) de La Réunion.

Pour accompagner l'épanouissement des jeunes Réunionnais

La Commission Permanente a voté une enveloppe de **23 959 944,92 € (FEDER)** pour la réalisation de travaux dans 19 établissements de l'île dont 18 lycées et 1 centre de formation pour adulte, afin d'améliorer le confort thermique des usagers et réduire la consommation électrique : lycée Patu de Rosemont, lycée Paul Moreau et lycée Bois

d'Olives, AFD Saint-André, lycée Amiral Lacaze, lycée Lislet Geoffroy, lycée Julien de Rontaunay, lycée François de Mahy, lycée Roland Garros, lycée Saint-Exupéry, lycée Victor Schoelcher, lycée Évariste de Parry, lycée Stella, lycée Roches maigres, lycée Jean Joly, lycée Antoine Roussin, lycée Ambroise Vollard, lycée Horizon et lycée Georges Brassens.

Une enveloppe de **270 000 €** a été votée pour le lycée Stella au titre d'une dotation exceptionnelle pour le renouvellement d'équipements spécifiques à la filière aéronautique.

202 000 € ont été alloués à l'Université de La Réunion pour la mise en œuvre du Cycle Préparatoire aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle (CPESIP) au titre de l'année universitaire 2018-2019.

Une enveloppe de **790 073,77 €** a été votée en faveur de 9 organismes de formation pour la mise en œuvre de leurs programmes d'équipements en vue d'accueillir et former dans les meilleures conditions.

La Commission Permanente a approuvé le programme d'équipements 2018 de la SPL AFD à hauteur de **492 619,60 €**.

Une enveloppe de **279 880,00 €** a été votée pour la mise en œuvre du programme apprentissage 2018 de l'AFD - Assistance à la Formation Professionnelle des Adultes de La Réunion.

Aider à l'équipement des lycées

Afin de maintenir les équipements de restauration scolaire en bon état de fonctionnement et conformes aux normes de sécurité alimentaire, la Commission permanente a décidé de répondre aux demandes de financement de 3 lycées : **48 000 €** Amiral Pierre Bouvet, **35000 €** Lycée Boisjoly Potier, **10 000 €** Lycée Pierre Lagourgue. Soit une enveloppe globale de **93 000 €** pour l'exercice 2018.

Considérant la volonté de la Région Réunion d'instaurer un véritable lieu de vie et un espace de socialisation veillant au bien-être des internes, les élus ont décidé d'attribuer une enveloppe d'un montant de **279 000 €**, au titre d'une dotation exceptionnelle d'équipement, à trois lycées :

- Lycée Professionnel l'Horizon : **40 000 €** pour l'acquisition d'un simulateur de conduite ;
- Lycée Georges Brassens : **224 000 €** pour l'acquisition d'équipement nécessaire à la réouverture à la rentrée scolaire d'août 2019-2020 de l'internat réhabilité ;
- Lycée Saint-Paul IV : **15 000 €** pour l'acquisition d'une compresseuse.

La Commission permanente a décidé d'attribuer :

- une enveloppe de **1 000 000 €** au Lycée Nord/Bois de Nèfles, au titre d'une dotation exceptionnelle d'équipement – exercice 2018, afin de préparer la rentrée scolaire 2019-2020 et l'ouverture des 2 BTS prévus dans la structure pédagogique de ce lycée ; de valider le principe de la répartition de cette enveloppe entre la Maîtrise d'Ouvrage Région (MOR)/Maîtrise d'Ouvrage Lycée (MOL) après instruction par les services de la collectivité de la liste des besoins consolidée et du mode d'acquisition arrêté par l'établissement.
- une enveloppe de **46 182,41 €**, au titre d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle, pour les opérations et les 3 lycées publics suivants : **11 000 €** pour les frais de transport des élèves internes au titre de l'exercice 2018, dont **2 600 €** en faveur du lycée Nelson Mandela, et **8 400 €** au Lycée professionnel Patu de Rosemont ; **35 182,41 €**

pour rééquilibrer la situation comptable et financière du lycée professionnel Roches Maigres.

Travaux de réhabilitation et de mise aux normes accessibilité des lycées et de leurs équipements

La Commission Permanente a approuvé les demandes de financements complémentaires pour l'engagement de travaux de réhabilitation, de maintenance et de mise aux normes accessibilité des lycées et de leurs équipements. La Commission a validé l'attribution d'une enveloppe de **21 191 761 €**, répartie comme suit :

- Lycée Roches Maigres Saint-Louis : 830 000 € TTC
- Lycée Bois d'Olive et ses équipements sportifs : 900 000 € TTC
- Lycée Antoine de Saint-Exupéry Les Avirons : 400 000 € TTC
- Lycée Roland Garros Le Tampon : 6 330 000 € TTC
- Lycée Pierre Lagourgue Le Tampon : 400 000 € TTC
- Lycée professionnel François de Mahy Saint-Pierre : 3 500 000 € TTC
- Lycée Jean Joly et gymnase La Rivière Saint-Louis : 3 328 000 € TTC
- Lycée Paul Langevin Saint-Joseph : 600 000 € TTC
- Lycée Victor Schoelcher Saint-Louis : 550 000 € TTC
- Lycée Antoine Roussin Saint-Louis : 1 318 000 € TTC
- Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A.) Saint-Joseph : 1 250 000 € TTC
- Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A.) Émile Boyer de la Giroday Saint-Paul : 1 785 761 € TTC

La commission permanente a voté une subvention de **6 402 514,37 €** du FEDER pour cofinancer l'opération de « Réhabilitation et extension du lycée Boisjoly Potier » sur la Commune du Tampon.

Travaux de maintenance des lycées

Validation par la Commission de la mise en place d'un financement à hauteur de **250 000 €**, pour la réalisation de missions d'assistance à Maître d'Ouvrage pour élaborer et mettre en œuvre différents outils d'optimisation de l'entretien/maintenance des bâtiments des lycées.

Les lycées Patu de Rosemont, Amiral Bouvet, Leconte de Lisle, Lislet Geoffroy et Rontaunay, font partie du patrimoine de la collectivité régionale. Ces deux établissements ont fait l'objet de travaux dans le cadre du plan de réhabilitations initié par la collectivité.

La Commission permanente a décidé :

- de valider la programmation de maintenance et réparations sur les 2 lycées de Saint-Benoît pour un montant de **500 000 € TTC** réparti comme suit : **310 000 € TTC** pour les travaux de maintenance sur le Lycée Patu de Rosemont, et **190 000 € TTC** pour les travaux de maintenance sur le Lycée Amiral Bouvet.
- d'approuver le programme de travaux d'entretien et de maintenance sur la Cité Scolaire du Butor de Saint-Denis pour un montant de **614 000 € TTC**.
- d'approuver le bilan financier actualisé de l'opération de réhabilitation du lycée Ambroise Vollard de Saint-Pierre pour un montant de **6 024 985 € TTC**, et d'engager une enveloppe financière d'un montant de **350 000 € TTC** pour permettre l'engagement des travaux de réfection partielle de la clôture, de renforcement de la dalle du préau du CDI et de divers travaux demandés par la Commission de sécurité, en complément de la réhabilitation du

lycée Ambroise VOLLARD à Saint Pierre ;

- d'approuver le bilan financier détaillé de l'opération, pour la construction de quatre logements de fonction complémentaires au Lycée Nord/Bois de Nèfles à Saint-Denis, pour un montant de **680 000 € TTC**.

S'engager en faveur de l'environnement

Pour soutenir les actions des différents acteurs en faveur de l'environnement, la Commission permanente a décidé :

- une subvention régionale d'un montant maximal de **25 000 €** au centre Enviro-BATRéunion pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2018.

- le financement complémentaire de **300 000 € TTC** pour des travaux de nettoyage et de diagnostic de pollution des sols de l'ancienne usine de vétiver à la Petite-Île.

- la subvention à la Société Anonyme Société d'Exploitation Hôtelière du Casino du Sud (SEHCS SA) portant sur la réalisation d'une climatisation solaire pour la nouvelle «brasserie de la Gare» à Saint-Pierre à hauteur de **48 500€** (33 950,00€ FEDER et 14 550,00€ Région)

- une subvention de **98 610,00 €** (83 818,50€ FEDER et 14 791,50€ Région) pour l'Association Globice Réunion pour son projet de coopération « Projet FLUKEBOOK : Phase 2 du développement de la plateforme de comparaison et renforcement du Consortium IndoCet ».

- d'approuver le principe que la Région Réunion soit signataire du Contrat de Transition Écologique (CTE) du Territoire de la Côte Ouest et les termes et les modalités de mise en œuvre du Contrat de Transition Écologique (CTE) du Territoire de la Côte Ouest. Cependant des précisions doivent être apportées dans le préambule et l'article 6.4.

- une subvention d'un montant de **88 916 €** à l'observatoire de la qualité de l'air (ATMO Réunion) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2018.

La Commission permanente a pris acte du bilan du projet relatif à la cartographie de l'occupation du sol par télédétection dans la Région du Diana à Madagascar à partir de l'imagerie satellitaire SEAS-OI (CACAOS).

Les conseillers régionaux ont par ailleurs approuvé :

- la demande de contribution financière du GIP Réserve Nationale naturelle Marine de La Réunion pour l'année 2018, **soit 230 000 €** pour la réalisation de son programme d'actions 2018.

- le projet de convention pour un montant de **16 650 €** et pour une durée de 3 ans à passer avec la Société d'Études Ornithologique de La Réunion (SEOR) au titre de la mise en œuvre des mesures compensatoires sur lesquelles la Région est engagée dans le cadre des travaux de résorption du radier de Sainte-Suzanne.

- le lancement d'une étude de faisabilité d'un projet pilote de bioGNV dans les transports en commun. Le montant est de **54 318 € TTC**. Une subvention de l'ADEME sera également sollicitée pour le financement de l'étude, à hauteur de 50%.

Aider à la restauration du patrimoine protégé des monuments historiques

La Région Réunion a fait le choix d'une politique patrimoniale ambitieuse afin de participer, avec l'ensemble des acteurs, à la sauvegarde, la transmission et la valorisation du patrimoine culturel matériel de notre île. Dans ce cadre, la Commission permanente a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de **97 508 €** à la société Vapouest SAS pour la réhabilitation de l'hôtel Laçay à Saint-Paul.

Aider à la mobilité sportive et soutenir les associations sportives

La Commission permanente a voté l'attribution d'une subvention régionale pour un montant global de **47 740 €** en faveur de 8 associations sportives comme suit :

- **10 000 €** à l'Association Sportive la Jeanne d'Arc, pour sa participation à la Coupe de France de foot ;
- **10 000 €** à l'Association Sportive Sainte-Suzanne, pour sa participation au 7ème Tour de la Coupe de France de football en Métropole ;
- **1 000 €** au Dojo Huang Club de l'Amitié, pour l'organisation d'une manifestation de judo avec le sportif Gaël GRIMAUD ;
- **5 580 €** à l'Association Thaïboxing de Saint-André, pour l'acquisition de matériel sportif ;
- **13 000 €** au Comité Territorial de Rugby de La Réunion, pour l'acquisition de matériel de vidéo conférence et logiciel d'entraînement ;
- **5 580 €** à l'association GESARUN, pour l'acquisition de matériel informatique et multimédia ;
- **5 580 €** à l'Association La Danse des Lions, pour l'acquisition de matériel sportif ;
- **7 000 €** à l'Association Handisport Club de Saint-Denis, pour l'acquisition d'un véhicule.

Engager les chantiers d'aménagement et de réhabilitation

La Commission a approuvé :

- la mise en place d'un financement complémentaire de **2 950 000 € TTC**, pour des travaux urgents et de réhabilitation sur le Campus Professionnel de l'Océan Indien (CPOI) à Saint-Pierre.
- le programme modifié de l'opération de réhabilitation de la Maison Régionale des Sciences et Technologies (MRST) d'un coût de **2 871 100,63 € TTC** ; et la décision de confier la maîtrise d'ouvrage mandatée de l'opération à la SPL Maraina et d'autoriser la signature de la convention de mandat correspondante pour un montant de **233 237,03 € TTC**.
- les avenants aux conventions de mandat de la SPL Maraina d'un montant total supplémentaire de **292 895,76 € TTC**, suite aux modifications de programme et aux prestations supplémentaires demandées, pour les lycées : Paul Moreau, Jean Perrin, Jean Hinglo, Vincendo, Paul Langevin, Lycée Agricole ainsi que pour le Centre des Eaux Douces.
- la demande de subvention de la CIVIS, qui sollicite une subvention de **215 691,70 €** du FEDER pour cofinancer les travaux de réhabilitation thermique et énergétique de 3 bâtiments tertiaires du siège de la CIVIS.
- la demande de financement de la commune de Saint-Denis pour la réhabilitation de la station de potabilisation de Bois de Nèfles pour un montant de **1 499 793,75 €** (FEDER + Région).
- la contribution financière de la Région au Syndicat Mixte du Parc Routier de La Réunion qui prévoit une évolution du programme d'activités 2018 nécessitant la mise en place d'une autorisation de programme complémentaire de **1 100 000 €**.
- le versement à l'ACH dans le cadre de son projet « La Maison du Bonheur » d'une subvention de **100 000 €** dans le but de réhabiliter le second bâtiment mis à sa disposition à Saint-Denis et de réaliser son projet d'autoconsommation d'énergie électrique.

Travaux d'aménagements infrastructures et aménagements routiers

Les Conseillers régionaux ont approuvé :

- la mise en place d'un financement de **100 000 € TTC**, pour le lancement des études relatives aux travaux d'aménagement du bâtiment situé au 234 chemin Pente Sassy à Saint-André, afin de permettre de rationaliser son occupation.

- une subvention FEDER à l'opération RRTG pour une enveloppe de **3 120 098,10€** répartie comme suit :
 - RRTG Nord – Études préliminaires : 2 704 284,10 € FEDER
 - RRTG Ouest – Étude de faisabilité : 151 144,00 € FEDER
 - RRTG Est – Aménagement de la RN2 à Saint-Benoît : 264 670 € FEDER.
- le cadre d'intervention régionale « Soutien aux aménagements d'espaces publics structurants non éligibles à la fiche action 7.04 du FEDER ». Les résultats attendus sont une amélioration des conditions de vie par la création ou la réhabilitation d'espaces publics. Deux projets peuvent être éligibles : la Zac Renaissance III (Saint-Paul) et la Zac Moulin Joli (La Possession).
- le cadre d'intervention régionale « Fonds de minoration foncière en faveur des opérations d'aménagement » a été approuvé par la Commission, avec les modalités suivantes : taux de participation de 20% du prix des terrains ; plafond maximal de la participation : 2 M€ ; la participation de la Région Réunion sera versée au fur et à mesure de l'avancement de l'opération, jusqu'à son achèvement. Bénéficiaire : Établissement Public Foncier de La Réunion (EPFR).

